L'ABEILLE.

CONDITIONS.

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quinze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer [illegible]. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VERA-CRUZ.

On pourrait expédier un bon navire [illegible] présentant de [illegible], du frêt et des passagers suffisamment. S'adresser à
11 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BORDEAUX.

Devant partir positivement du 20 au 25 courant.

Le navire français, (A1) [illegible]NITE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Brutus, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour le reste du frêt, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 ou 15 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. [illegible]ORRE,
19 fév rue Royale, no. 118.

A FRETER,

Le joli brick, fin voilier, ARAB, doublé et chevillé en cuivre, A1, capit. Haskell, du port de 90 tonneaux. S'adresser à bord, ou à
10 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR PHILADELPHIE.

La barque HERCULES, capit. W. Longcope, ayant la moitié de son chargement engagée, peut recevoir la quantité de 200 bts. de sucre, en ville ou à la côte en bas; s'adresser à
8 fév SAM. P. MORGAN & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot neuf CANADA, capit. J. L. White, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
8 fév HARRISON, BROWN & CO.

A FRETER,

La goëlette neuve, fine voilière, PHŒNIX, capitaine Spicer. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Douane, ou à THAYER, HURD & Co
1er fév rue des Magasins, no. 29

ON a besoin d'un bon navire pour porter 200 boucauts dans un port du nord. S'adresser à Wm. G. HEWES,
26 janvier rue du Camp, no. 9.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, ARIEL, AJAX et BOURNE, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

MARCHANDISES DES INDES—700 pièces Choppas et Bandannas, grands et moyen, ayant droit au *debenture*, à vendre par
10 fév STETSON & AVERY.

413 SACS beau café de la Havane, reçus par le brick Manuelita; 1400 barillets et 36 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur Orleans et à vendre par
ESTENANELL & COURVAL,
9 fév nouvelle levée, no.

TRAITES sur Boston, à vendre par THAYER, HURD & CO.
20 fév rue des Magasins.

40 tonneaux de frêt lourd, pour New-York ou la Providence, peuvent s'obtenir au No. 13, rue du Camp. 22 fév

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par
22 fév LINCOLN & GREEN.

Banque de la cité de la Nouvelle-Orléans, 17 février 1822.

AVIS est donné par le présent aux personnes qui ont souscrit pour former le capital de cette institution, qu'elles auront à payer, sur le nombre d'actions pour lequel elles ont souscrit respectivement, une somme de dix piastres sur chaque action, le 19 de mars prochain, et que le 23 d'avril prochain, elles auront à faire un nouveau paiement de dix piastres, aussi par action. Les paiemens devront se faire de neuf à trois heures, chaque jour.

Aussitôt que la maison de banque sera ouverte, les actionnaires pourront, à leur option, payer $15 sur chacune de leurs actions respectives, ou payer les deux termes à la fois.

Par ordre de la Direction,
18 fév R. CLAGUE, Secrétaire.

GRAISSE.—600 barillets graisse, en débarquement du bateau à vapeur Louisville, à vendre par
TOURNÉ & BECKWITH,
16 fév nouvelle levée, no. 15

BUREAU D'AGENCE UNIVERSELLE.

LES directeurs, qui ont ouvert leur établissement rue St. Philippe, près la Levée No. 23, se chargeront de procurer de l'emploi à toute personne, quels que soient leur profession et leur sexe; de vendre les propriétés foncières, mobilières, et des esclaves, ou de les donner à loyer; de présenter aux propriétaires, entrepreneurs et conducteurs de travaux, les ouvriers dont ils auront besoin; de faire des écritures et comptes des personnes qui s'adresseront à eux; enfin, de faire procurer des fonds sur signatures connues &c. &a.

☞ Leur bureau sera ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du [illegible].
[illegible] BONNAIN,
[illegible] GENTY

VIEUX WHISKY.—[illegible] barils vieux Whisky de Monongahela [illegible] par
[illegible] C. BELL,
25 fév rue du Canal, no. 81

PLOMB EN SAUMON—à vendre par
25 fév J. MAGER.

WHISKY.—56 barils vieux Whisky de Monongahela, en débarquement du bateau à vapeur Baltic, à vendre par
25 fév TOURNÉ & BECKWITH.

MELASSE.—8 à 10,000 gallons de melasse, à prendre sur une habitation au Détour des Anglais, à vendre par
24 fév SAM. P. MORGAN & Co.

EN débarquement de la Lise & Aimée, venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe; 20 tierçons vinaigre blanc, qualité supérieure; 22 caisses grand vin, chateau Lafitte; 10 do. grand vin, chateau Léoville; 6 tierçons vin blanc, Haut Sauterne, à vendre par
21 fév T. NICOLET & CO.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine PRICE,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	[illegible] octobre,
5 février.	[illegible] décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
[illegible] février,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible] juillet,	[illegible]
5 octobre.	[illegible]

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	[illegible] novembre,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	13 avril,
[illegible]	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
[illegible] novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, capitaine STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
[illegible] janvier,	[illegible] décembre,
[illegible] avril,	[illegible] février,
[illegible] juin,	[illegible] mai,
[illegible] septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, abondament pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront [illegible] remorqués par des bateaux-à-vapeur [illegible] et en descendant le fleuve, et [illegible] ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à
FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 16 nov.

MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane, convenablement disposée.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur; un Tigre tacheté; un Léopard de toute grandeur; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 livres; un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage; deux Andagants du Bengal, mâle et femelle; un Heron bleu, et un Héron couronné ou *Gariarei crane*, tous deux d'Afrique; un Ichneumon et un Cotamondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &a.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures ½ du soir à 9.—Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs.
6 fév

Beautés de la mécanique
NOMMEE
CHAMBRE D'INDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est transportée rue de la Levée, No. 113, entre le marché aux légumes et la halle aux boucheries, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. Ce spécimen vraiment étonnant du génie de l'homme, consiste en trois manufactures complètes, savoir: une pour le coton, une autre pour le drap et pour la troisième pour faire des cardes pour le coton et la laine—le tout est mis en mouvement par la force de trois chiens. Le propriétaire désire que tout le monde puisse jouir de la vue de cette belle invention; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.
27 janvier—2m

ART CURIEUX

[illegible] verre en fusion et de Soufflage [illegible] espèce de Figures et d'Ornemens.

RUE DE CHARTRES, N°. 116.

Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. Mul[illegible].

MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes qui voudront favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instanément des figures ou des animaux, avec du verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de son art sont à vendre; ce sont des objets d'agrément et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une [illegible].

Prix d'entrée,—Cinquante cents—enfans moitié prix.

Les billets pour [illegible] ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après-midi, et de 3 à 9 du soir. 19 jan.—4m

Excellent Vin de Bordeaux.

[illegible] CAISSES de 12 bouteilles chaque de vieux Derville, reçues et à vendre par
SAM. P. MORGAN & CO.
Encoignure des rues Gravier et du Camp,
[illegible] fév no. 42, au premier.

RIZ à vendre.—52 boucauts de Riz en débarquement de la goëlette May-Flower de Charleston.
THAYER, HURD & Co.
1er fév rue des Magasins, no. 29

A VENDRE—Un superbe lot de CAFE fin vert, de la Havane.
ESTEVANEL & CONVAL,
1er. février Nouvelle levée, no.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir: Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marron; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières.

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magnolia et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafon, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions; les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
22 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mercredi, 29 du courant, j'exposerai en vente, devant mon bureau, à 4 heures P. M., pour le compte de la succession de feu Paul A. Curnier, les effets mobiliers délaissés par le défunt. Conditions comptant. Par ordre de la cour.
16 fév. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.* Mercredi 7 mars 1832, j'exposerai en vente au domicile de feu Philippe Sterlin, au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magnolia et Richard, à 10 heures du matin, les effets mobiliers délaissés par le défunt. [illegible] sept vaches, 4 veaux et 4 jumens.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour.
23 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, [illegible] mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Curnier, un terrain formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie du lot no. 10 faisant l'ilet no. 21, sur le plan du nouveau faubourg Marigny.

Conditions: 1-2 comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 13 Mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Louis Ferreira, une mulâtresse nommée Caroline, âgée d'environ 18 ans.

Conditions; ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du curateur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Régister,
N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. P[illegible]aux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 1er. mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb D. Jordan, Allen, mulâtre âgé d'environ 25 ans. Conditions; comptant.
Par ordre de la Cour,
31 janv MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 1er. mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Mathews, les améliorations qui se trouvent sur une île appelée "l'Ile Cochrane," située à la passe du sud-ouest du Mississipi, et tous les droits que le défunt peut avoir à la dite île.
Par ordre de la cour.
31 janvier MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—Attendu que John Goldenbows présente sa pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu C. Morgenstern, *décédé ab intestat*, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
21 fév MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—Attendu que Antoine Lose, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jean Mongène, décédé *ab intestat*—avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
18 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Adèle Morel, f. de c. l. d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué et la répartition faite conformément au dit tableau.
Par ordre de la cour.
16 fév. MARTIN BLACHE, Register.

D'importation récente à vendre par
P. ROMAIN,
RUE DE CHARTRES Nos. 97 & 1[illegible].

UN grand assortiment de parfumerie de premier choix, consistant en crême d'amande amère, savon cosmétique d'amande amère, savon à la *rose*, à la *violette*, au musc, pommade, crême de Perse; crême de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, eau de Lavande à la *rose*, [illegible] &c.

Aussi—Bretelles en gomme élastique, do. en soie, en coton &c., cols pour hommes [illegible]. Bustes et perruques pour exercer les coiffeuses, ainsi que peignes de toutes les qualités; canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. 15 fév.

HABILLEMENS.—Récemment reçus et à vendre par les soussignés, un joli assortiment de jolis habillemens, tels que [illegible] de drap noir, vert invisible, et olive, [illegible] dans le dernier goût et par d'excellens ouvriers; aussi, habits de drap de soie.
W. C. NORRIS & CO.
15 fév rue de Chartres, No. 38.

VIN, EAU-DE-VIE, &C.—30 quarts et 20 quarts [illegible] vin sec; 40 dito vin doux; 300 caisses raisin sec; 50 jares raisin frais; 100 barils eau-de-vie, reçus par le brick Sicily, de Malaga, à vendre par
9 fév WM. G. HEWES, rue du Camp.

Soie à coudre, Bas de soie patentés, &c.

EN débarquement du navire Montesquieu, de Bordeaux, et ayant droit au *drawback*:

10 caisses soie à coudre, fortes couleurs, assorties spécialement pour les marchés mexicains;
6 caisses bas pour femmes, patentés,
1 dito couvertures de coton, supérieure, grande largeur.

Et en magasin—2 caisses bonneterie, Livourne; 1 dito cravates [illegible] noire, 2 dito cire blanche. A vendre à des termes raisonnables, par
P. F. SORBÉ,
8 fév rue Royale, no. 118.

EN débarquement, [illegible] balles couvertures françaises 3 points; [illegible] huile d'olive; 170 caissons fruits à l'eau-de-vie;—Plus: 200 barils maquereaux no. 2; 30 barils fromages; à vendre par
6 février T. NICOLET & CO.

[illegible]

L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

3ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 3 de Mars.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,000	1,000
[illegible]	"	[illegible]	800
[illegible]	"	[illegible]	623
[illegible]	"	[illegible]	1,000
[illegible]	"	[illegible]	[illegible]
[illegible]	"	[illegible]	1,000
756	"	[illegible]	7,500
156	"	[illegible]	3,180
624	"	[illegible]	4,992
7800	"	[illegible]	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers......... $4
Demi Billet........... 2
Quarts de Billet...... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
13 fév J. B[illegible]AGET. *Directeur.*

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE—par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à sourdine, de la fabrique d'Erard frères, à Paris.

Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets. LEPAGE,
Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, N°. 121.

BOUTELOUP,

Coiffeur, rue Royale au coin de la rue Dumaine

A L'HONNEUR de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Talahassee, un assortiment de Marchandises, consistant en Perruques pour hommes et pour femmes; Implantés; Toupets métalliques et à crochets; Fausse-Queues, de toutes couleurs et de différentes longueurs; Bâtons de Pommade, pour lisser et teindre les cheveux; Poudre à teindre les cheveux; Huile Antique de Macassar; Poudre de Cylair pour les dents; Rouge-vert d'Athènes; Poudre de farine de pommes-de-terre; Brosses à tête, à dents, et à ongles; Nécessaires à barbe; Régénérateur; Huile de Philocome; Pommade de Chérubins pour la peau; Pâte d'amande; Peignes en écailles, Grands Peignes, nouveau genre; un bel assortiment de Coiffures en perles; Fleurs; Bijoux; Bagues en cheveux, moulées en or; Savon à la rose! idem d'amande amère; Gants pour hommes et pour femmes; Fers à papillottes, à toupets, pour hommes; Marrotes; Epingles noires, bronzées; Tours *indéfrisables* et à bandeaux; Frisettes; Nœuds d'Apollon; Peignes à favoris.

De plus, eau de Cologne, eau de Lavande double, crême de Perse.

On entreprendra toute espèce d'ouvrages en cheveux, tels que Bracelets, Cordons de montre, Colliers à jour, Boucles d'oreilles.
18 janv A. BOUTELOUP.

Magasin d'articles nouveaux de Paris, Rue Royale, No. 237, entre Ste. Anne et Dumaine.

ALEX. PAYA a arrivé par le CASANDRE, offre à vendre, en gros et en détail un bel assortiment de parfumerie première qualité, librairie, objets d'histoire, de religion, et romans, gravures de fantaisie, sujets historiques et religieux, portraits, tableaux encadrés &a., papiers français et objets de bureau, bijouterie de tous genre, quincaillerie do, bretelles, portefeuilles, brosses, peignes, ciseaux, canifs, nécessaires, fleurs pour coiffures de bals et chapeaux, masques &a. &a. une infinité d'objets de fantaisie. 10 janv

HUILE DE BALEINE.—2,500 gallons Huile de Baleine, à vendre à bas prix, par STETSON & AVERY.
14 fév rue du Camp, no. 31

AVIS.—Si M. Charles Frederick Bourgeaud, boulanger, est en ville ou dans les environs, il est prié de passer au bureau des soussignés, qui ont quelque communication à lui faire.
Hy. PERRET & CHARBONNET.
1er. fév rue Toulouse, no. 57

PORC & GRAISSE.—250 barils de porc mess, 300 dito prime dito, 10 tierçons jambons et épaules, 200 barillets graisse en feuilles, à vendre par
SAM. C. BELL,
1er fév rue du Canal, no. 81.

Dix Piastres de Récompense.

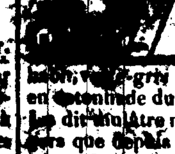

SERONT données à qui conduira à la geôle le mulâtre clair nommé CHARLES, âgé d'environ 20 ans, jolie figure, taille d'environ cinq pieds [illegible] pouces, vêtu d'un habit vert-gris foncé, boutons d'acier, pantalons en cotonnade du nord, chapeau noir, un peu usé. Le dit mulâtre n'est absent de l'hôtel des étrangers que depuis hier matin; il ne parle que l'Anglais. Les capitaines de navires et de steamboats sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis d'après la loi.
17 fév—5 THEOD. NICOLET & Cie.

NOUVELLE PHARMACIE

Les soussignés annoncent respectueusement au public, qu'ils viennent d'ouvrir leur pharmacie, rue St.-Pierre, en face de la Place, où l'on trouvera toute espèce de Drogues et Médecines, très-fraîches. Les demandes de l'intérieur seront exécutées avec soin et ponctualité. Ils osent espérer de mériter une part du patronage du public.
15 fév—1m [illegible]ACHS & CO.

NUEVA FARMACIA.

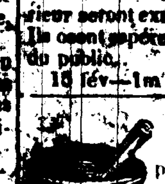

P. CUSACHS Y COMP, participan à sus amigos y al público en general, la apertura de su establecimiento de Farmacia en la calle Sn. Pedro, frente à la Plaza, donde tendrán un buen surtido de Drogas y Medicinas frescas. Las ordenes del interior serán ejecutadas con cuidado y puntualidad. Se atreven à esperar merecer el patronage del público. 15 de feb.

V. BOUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par le navire Montesquieu de Bordeaux:

130 caisses primes; 1000 dito vin rouge, Chateau-Larose, Chateau Laffitte, Haut-Talence, Pauillac, St.-Julien Médoc, par 12 bout. et 24 demi do; 200 caisses vin blanc, Graves et Haut Sauterne; 110 barriques vin rouge, St. Estèphe et St. Emillon; [illegible] tierçons vin rouge Pauillac, 55 dito blanc, Graves et Haut Sauterne; 300 paniers anisette; [illegible] balles lignes assorties; 110 caisses fruits à l'eau-de-vie.

D'importations antérieures: 250 barriques vin rouge Haut Brion, Chateau Laffitte, Latour, Margaux, St.-Julien, Médoc et St.-Estèphe, de premier choix; 200 douz. huile d'olive, 1ère. qualité, par paniers et demi-paniers; 15 balles Drap à moustiquaire; 20 balles fil à voiles, par petites et grosses pelottes; 50 caisses liqueurs superfines; et marasquino; 400 dito fines; 40 paniers véritable vin blanc de Champagne mousseux; 200 sacs bouchons pour dames-jeannes et bouteilles. 9 fév

VIN des Canaries ayant droit au *drawback*, à vendre par STETSON & AVERY.
14 fév rue du Camp, no. 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

PAR suite de la dissolution de société de Messrs. Gillet & Camet, mercredi, 29 février 1832, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'heure de midi,

ARTHUR, nègre forgeron, âgé de 23 ans, depuis environ 12 ans dans le pays, parlant anglais et français. On exposera le jour de la vente plusieurs outils faits par lui, tels que haches, charrues &c., toute garantie legale, assurée.

JOE ou JOSEPH, âgé d'environ 24 ans, bon aide forgeron, parlant anglais et français, depuis environ quinze ans dans le pays, capable de faire divers petits ouvrages, mais sujet à se prendre de boisson.

NELSON, âgé d'environ 22 ans, bon aide-forgeron, parlant un peu français.

EDMOND, âgé d'environ 20 ans, frère de Nelson, aide de forge parlant un peu français.

PETER, frère de Nelson et d'Edmond âgé de 13 ans, domestique, parlant anglais et français. Tous garanties des vices et maladies prévus par la loi.

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

1°. *UN TERRAIN*, sis rue Dauphine entre les rues St-Philippe et Urselines, mesurant 30 pieds plus ou moins de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur, sur lequel est construite une maison en bois, briquetée entre poteaux et divers autres petites bâtisses. Bornée d'un côté par la propriété de madame Rocha et de l'autre par celle de Mr. Pierre Martel. Les banquettes ne sont pas payées et seront à la charge de l'acquéreur.

2°. Un terrain formant l'encoignure sud des rues Condé et St. Philippe, ayant *environ* 42 pieds de face à la rue Condé sur 70 pieds de profondeur et face à la rue St. Philippe, se rétrécissant dans la profondeur de manière à n'avoir que 40 pieds 3 pouces; ensemble les bâtisses en bois qui sont dessus. Les banquettes de ce terrain sur la rue Condé sont payées, celles sur la rue St. Philippe seront à la charge de l'acquéreur.

3°. *UN TERRAIN* sis dans la rue St. Philippe entre les rues de la Levée et Condé ayant 48 pieds et demi de face à la rue St. Philippe sur 120 pieds de profondeur plus ou moins; borné d'un côté par les héritiers Gaillard et de l'autre par la propriété de Mr. Soniat Dufossat. Il y a sur ce terrain une maison briquetée entre poteaux, couverte en tuiles.

4°. *UN TERRAIN*, situé rue du Maine, entre Dauphine et Bourbon, ayant environ 21 pieds de face à la rue du Maine sur 120 pieds de profondeur; sur lequel il y a une maison briquetée entre poteaux et une cuisine en bois, attenant d'un côté à la propriété de Jean Lanusse et de l'autre à celle de Noël Carrière. Les banquettes se font actuellement et seront à la charge de l'acquéreur.

5°. *UN TERRAIN*, situé rue St.-Philippe, entre Condé et Royale ayant 30 pieds à la rue St.-Philippe sur 80 pieds de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de Manette Dupré, et de l'autre par celle de Mr. Maurice Prévost. La cour est briquetée et il y a sur ce terrain une maison briquetée entre poteaux et une jolie cuisine en briques et à étage. Les banquettes ne sont pas payées et seront à la charge de l'acquéreur. Ce terrain avec maison et cuisine ne sera livrable à l'acquéreur que vingt jours après la vente.

CONDITIONS.—Les dits biens fonds et esclaves payables à un et deux ans de terme du jour de la vente, en billets endossés et divisés par coupons à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque spéciale sur chaque objet vendu jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Par le même encanteur. Le même jour, l'après midi, à 4 heures, il sera vendu à la forge, rue St.-Philippe entre Condé et Levée, une certaine quantité de CUIVRE, une pièce de canon en cuivre, de l'étain, &a., &a.—Conditions, jusqu'à $100, comptant. Au dessus de $100, en un billet à 60 jours endossé à satisfaction.
10 janv—10

PAR ISAAC L. M'COY,

IL sera vendu mardi, 28 du courant, à midi, à la Bourse, le Terrain triangulaire, connu comme propriété du capitaine Hart, situé entre les rues de la Nouvelle Levée, Louisa et la ligne qui le divise de la bouture publique, ayant environ 248 pieds de face à la Nouvelle-Levée, 306 à la rue Louisa, et 372 à la ligne susdite. On exhibera sous peu le plan à la Bourse, et on fera connaître en même temps les conditions.
18 fév

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

Les personnes, qui, par la faiblesse de la vue sont obligés de porter lunettes, pourront par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, de pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Challot qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il ne refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Dugoy attestent qu'il y voit parfaitement bien.
RAPALLO.

Nlle.-Orléans, 9 *janvier* 1832.

Je certifie que Mr. J. Rapallo a guéri les yeux d'une de mes négresses, âgée de 28 ans, qui étaient dangereusement affectés par suite de la petite-vérole. W. Wm. M'DANOGH.

Je soussigné, certifie que le Dr. Rapallo a parfaitement guérie les yeux de mes deux négresses par le secour efficace de son remède.
Nelle.-Orléans, le 27 décembre 1831.
T. T. MONTFORT.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance elle n'a pu faire usage de ses yeux pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière eclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.
LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un céton. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.
J. B[illegible].

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri [illegible] par son traitement, dans l'espace d'un mois. [illegible] âgée de soixante cinq années, et depuis [illegible] cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.
N. Orléans, 17 Juil 1831
13 déc FÉLICITÉ A[illegible].

FOIN.—100 balles beau Foin du Nord, en débarquement du navire Nashville, de New-York, à vendre par
FOSTER & HUTTON,
4 fév rue du Canal, no. 77

MAQUEREAUX.—25 barils de maquereaux no. 1, et 50 barils dito no. 2.
8 pipes rum de la Nouvelle-Angleterre, en débarquement du brick Tuscar, à vendre par
3 fév STETSON & AVERY.

A VENDRE.—Un assortiment de faïence propre au marché du Mexique, reçu par le navire William Neilson, de Liverpool, à vendre par
Vt. AUCARD,
25 janvier rue de la vieille Levée, no. 37

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE, à vendre par
14 fév YORKE, MACALESTER & Co.

VENTES PAR [illegible]

PAR [illegible] COY.

LA vente de [illegible] AVES [illegible] di 6, [illegible] vend[illegible] quetes [illegible] charrues, 10 jou[illegible] rettes, 30 tous les harnois [illegible] foin, et [illegible] les aratoires dependants de cette briqueterie.

Conditions: les esclaves, 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque; les chevaux et objets mobiliers, au-dessous de $200 comptant; au-dessus, à 6 mois, en billets endossés à satisfaction. Les actes de vente seront passés par-devant W. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. 27 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu mercredi, 29 du courant, à midi, à la Bourse,

Dix superbes Terrains de prix,

situés au faubourg Delafayette, dans l'ilet no. 29, bornés par les rues Chêne-vert, Jackson, Peupliers et Philippe, tels qu'ils sont décrits sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs.
25 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 28 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, environ 65 Terrains propres à y bâtir, comprenant environ les deux tiers de l'Ilet formé par les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Louisa et Delor, sur lesquels se trouve la raffinerie de sucre de M. Goodale. Ces terrains mesurent ensemble 240 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, 280 pieds de face à la rue Louisa, 212 pieds de face à la rue Delor, et 512 à la rue Tchoupitoulas. On a l'intention d'ouvrir une rue dans le centre de cette propriété, de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée. Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ces terrains ne seront pas comprises dans la vente, et devront être enlevées. Le plan sera dressé sous peu. 20 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu mercredi, 29 du courant, à midi, à la Bourse, neuf TERRAINS de valeur, faisant face aux rues de la Nouvelle Levée, Roffignac, et le Chemin public ordonné par le Conseil en 1830, et qui doit être le long de la levée. On pourra connaître les différentes mesures de ces terrains en se référant au plan, dressé par J. Pilié, voyer, qui est exposé à la Bourse.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par W. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. 22 fév

VENTE PAR LE MARSHAL.

John T. McNeil vs. Jn. C. Warren.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mercredi 29 février prochain, à midi, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le BAIL d'une maison et d'un terrain situés sur le chemin du Bayou, à un quart de mille de la ville.
30 janv L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un *writ d'alias fieri facias*, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 20 mars prochain, à midi, à la Bourse, un lot de terre situé encoignure des rues du Bayou et Robertson, mesurant 60 pieds de face sur le chemin du Bayou, et 112 pieds sur la rue Robinson, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; saisis dans l'affaire de E. Blanc.
20 fév L. DAUNOY, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—3 février 1832.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—*Antoine Philippe Lanaux contre ses créanciers*—No. 11[illegible]—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Antoine Philippe Lanaux ait lieu en l'étude de Octave de Armas, notaire public, mardi, 28 du courant, à l'effet de nommer un syndic en remplacement de Claude Tremé.
Signé, CHS. MAURIAN, juge.
Bureau du Greffier,
16 fév—3 S. BLOSSMAN, dép. greff.

RECU de France, par le Salem, venant du Havre, et à vendre par L. CHOISNE, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re qualité, consistant en 250 douzes. crême de perse, pots bleus et verts; 100 douzes. régénérateur de cheveux; 400 douzes. pommade très fine, assortie de dix odeurs différentes; 175 douz. flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir; eau de vie de Lavande double et ambrée; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boîtes cristal et porcelaine; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

Nb. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Les crêmes de perse et les pommades, sont couverts en étain et ont de très jolies étiquettes.
21 fév

IL a été volé sur l'habitation Caernarvon, au Détour des Anglais, dans la nuit du 2 de ce mois, un *CHEVAL* alezan, de 13½ paumes de haut, fort et en bon état, ayant deux ou trois de ses pieds blancs ainsi que le front. Une récompense honnête sera donnée à celui qui donnera des informations propres à découvrir le voleur, ou retrouver le cheval.

Dans la même nuit, on a [illegible] sur cette habitation un *CHEVAL* [illegible], ayant [illegible] pieds noirs, et de la hauteur de 15 paumes; il a trois pieds ferrés et n'a point de marque apparente. Le propriétaire pourra le réclamer en prouvant sa propriété et en payant les frais d'insertion.
22 fév—☞ SAM. P. MORGAN & Co.

ARDOISES de poche, article nouveau, joli et utile.—Reçu tout récemment par navire William Neilson, de Liverpool, et à vendre par les soussignés, les articles suivans: Ardoises de poche blanches, en forme de memorandum, avec et sans crayons; do. en forme de portefeuilles dorés, *pour dames*; Règles d'ivoire pour toutes sortes de mesures, à l'usage des mathématiciens; crayons de mine de plomb, de qualité supérieure; crayons à dessiner H. HB et BB; couleurs à l'eau, de Newman; papier à dessiner de toutes grandeurs; 20 rames papier de cabinet, superfin. Aussi, quelques cadres d'ardoises blanches encadrées avec de l'acajou, à l'usage des comptoirs.
E. JOHNS & CO., Libraires.
Rue de Chartres, n°. 113, et encoignure des rues du Camp et de la Commune. 15 fév

J. R. PUTNAM,
DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.
28 nov—6m

200 Boucauts MELASSE, à vendre par
22 fév J. MAGER.

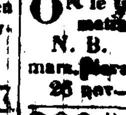

A LOUER, ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 160 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON,
10 fév. Rue de la Douane, No. 24.

SEL—1200 sacs gros et fin, de Liverpool, à vendre par
10 fév STETSON & AVERY.